L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 15 JANVIER 1893.

## PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct—dim

DEMANDES.

ON demande à louer une ferme ou de la terre pour planter de la canne à sucre avec ou sans souches. S'adresser au bureau de l'Abeille aux lettres B. H. D. 15jan 1f

ON demande une cuisinière ; 29 rue Bourbon. 14janv—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEUX garçons parlant français et anglais demandent place. Ecrire au bureau du journal, J. V. 14 jan—2f

UN jeune homme, de 22 ans, arrivant de Suisse, désirerait entrer de suite en qualité de domestique dans une bonne famille, de préférence française. Bons certificats à disposition. S'adresser au Bureau de l'Abeille.
13 janv—7f

PERDU.

PERDU—Une médaille en argent, de la grandeur d'une pièce de 50 cts. Le nom, B. W. Bowling est gravé sur un des côtés. Attachée à cette médaille s'en trouve une petite en or. Une récompense sera accordée à celui qui rapportera ces objets à B. W. BOWLING.
13 janv—12,15 19 Magazine St.

PERDU—Une épingle de dame avec plusieurs diamants à l'Opéra ou dans la rue. Une récompense sera payée à la personne qui la rapportera 47 N. Rampart 13 janv—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une grocerie bien située, quartier central. S'adresser à Vergnes & Guet, 37 Decatur.
13 jan—7f

## ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Jane E. Gosbeot vs. Benjamin F. Samuels.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 23,186.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, "Court Building", coin des rues Camp et Lafayette, le MARDI, 24 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une bibliothèque, un pupitre-table, un pupitre, six chaises à rotin, deux chaises à bras d'office, une table, un Letter Copy Press, un Glass Copy Bowl et Brush, un tapis, un lot de nattes, un porte-manteau, un paillasson, un store, un balai, deux crachoirs, deux encriers en verre, une règle en ébène, deux Blotting Pads.
Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée plus haut d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. SELLON,
14 janv—14 18 24 Constable.

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,619—Division B.—Abbott & Dibell vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que l'assemblée des créanciers sollicitée dans cette pétition soit convoquée et tenue pardevant Rusalére Rosen, notaire public, en son étude, 135 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 27 janvier 1893, dans le but de considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 déc—3f au 27 jan

## AVIS DE SUCCESSION.

John Calder & Co., et David H. Calder vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,056—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Henderson et Léopold Loeb, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
15 janv—15 19 24 Greffier.

Succession de William S. Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,761—Division A.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans le [illegible]; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Christopher Groeschel et Mme Anna Rehmer sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,084—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par August C. Groeschel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
10 janv—10 14 19 Greffier.

Succession de Ferdinand A. Ernest.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,035—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ernert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de James Otteson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,326—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George L. Otteson administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Robert Manson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,486—Division C.—Attendu que James J. Manson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Manson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,612—Division B—Attendu que Eugène McConnell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth McConnell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Léopold Aleix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,784—Division C—Attendu que Fernand L. Aleix, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Léopold Aleix, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
13 janv—13 18 23 Greffier.

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,249—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 jan—13 16 21

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,905—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par Mme Mary Glenn Millenberger, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 janv—6 11 15 Greffier.


LE BON COIN où il faut acheter
DES BILLETS DE LOTERIE
Au tirage du 10 [illegible], 81 lots gagnants y ont été vendus.
Aussi vendu un lot de $1,000
E. J. LANNE,
Coin des rues Camp et Gired.
Nlle Orléans, Lne.


Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 JANVIER—CLASSE No 112
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | 35 | 76 | 17 | 58 | 50 | 74 | 6 | 63 | 38 | 36 | 2 | 7 |

Ces tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur déroulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 14 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons, en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

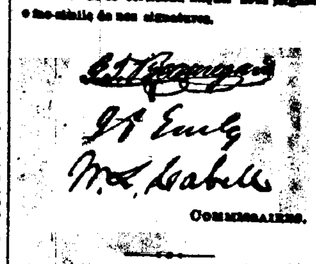

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE [illegible]
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1893

# GROS LOT:
# $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de... | $75,000, soit | | $75,000 |
| 1 Lot de.. | 20,000, | ...... | 20,000 |
| 1 Lot de.. | 10,000, | ...... | 10,000 |
| 1 Lot de.. | 5,000, | ...... | 5,000 |
| 2 Lots de. | 2,500, | ...... | 5,000 |
| 5 Lots de. | 1,000, | ...... | 5,000 |
| 25 Lots de.. | 300, | ...... | 7,500 |
| 100 Lots de.. | 200, | ...... | 20,000 |
| 200 Lots de.. | 100 | ...... | 20,000 |
| 300 Lots de.. | 60, | ...... | 18,000 |
| 500 Lots de.. | 40, | ...... | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, soit...... | $10,000 |
| 100 Lots de | $60, ...... | 6,000 |
| 100 Lots de | $40, ...... | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $20, soit....... | $19,980 |
| 999 Lots de | $20, ....... | 19,980 |

3,434 Lots se montant à...... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.
En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lots annoncés.


## Assurances et Banques.

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 12 janvier 1893.—A l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque, tenue le 10 du mois, les Messieurs dont les noms suivent ont été choisis pour l'année courante :
HENRY ABRAHAM, GEO. B. FINLAY.
E. MILLER, J. C. DENIS,
E. R. GOGREVE, C. M. SORIA,
THOS. DAY, JOHN F. KRANZ,
MAX SCHWABACHER.
Et à une réunion du Bureau, tenue ce jour, M. J. C. DENIS a été réélu à l'unanimité président de cette Banque.
J. L. BERCIER,
14 jan—7f Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 29 décembre 1892.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le LUNDI, 6 Fév. 1893, entre midi et 2 heures P. M.
A. A. LELONG,
30 déc—au 6 fév Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1892.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque, qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, coin des rues Camp et Commune, le troisième MARDI, 17me jour de janvier 1893, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHAS. L. C. DUPUY,
17 déc—au 17 janv Caissier.

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, [Vieux Bassin]—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1892.—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte l'assemblée annuelle générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, le 16 de janvier 1893, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., afin de procéder à l'élection de neuf directeurs pour le service de l'année qui suivra.
H. HUARD,
24 déc—1f par sem au 16 jan Secrétaire.

Avis.
Asile Poydras, 5 janvier 1893.
L'assemblée annuelle du Female Orphan Asylum (Société des Orphelines) pour l'élection des administrateurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à l'Asile Poydras le LUNDI 16 janvier de midi à 2 heures P. M.
E. E. HODGSON,
6 janv—10 f Secrétaire.

Compagnie de l'Hôtel St-Charles.—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1893.—L'élection annuelle de cinq Directeurs devant servir pendant l'année courante, aura lieu LUNDI, 16 janvier, de midi à deux heures, au bureau de Messieurs Moore, Hyams & Co., No 33 rue Carondelet.
JOHN KILSHAW,
8 janv—8 au 16 Secrétaire.

Succession de Mme Catharine M. Grames.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,921.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
12 janv—12 16 21 Greffier.

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de meubles de valeur, installations, etc., pour un hôpital.

Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 24 janvier 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu du local Nos 223, 227, 229 rue St-Joseph, contenant meubles, installations, etc., pour un hôpital.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain îlet de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme îlet No 478, borné par les rues Désiré, Elmira, Morales et Urquhart, lequel dit îlet mesure deux cent quarante et un pieds de face sur une profondeur de trois cent quarante pieds, d'après un [illegible] daté le 16 juin 1831, et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District, de cette ville, le MERCREDI 15 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Julia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 3, sur une esquisse par John F. Braun, voyer, le 12 de novembre 1892, annexée à un acte d'achat de la dite Ladies Unsectarian Aid Society, Christy, notaire public, mesurant d'après l'acte cinquante et un pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante pieds huit pouces. Le dit lot forme partie de, et est composé, des lots, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par Richard Delafield, déposé dans les archives de Félix Grima, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland, (ancienne rue Gasquet).

Succession de Catherine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, toute mesure anglaise, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan daté le 23 juin 1853, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Southern Loan & Building Association, de Knoxville, Tenn. versus P. F. Kendall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,462.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dans le Quatrième District de la dite ville, dans l'îlet No 393, borné par les rues Troisième, Willow, Clara et Quatrième, et désigné comme lot No 9 sur un plan de la succession McDonough, aussi sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à Jos. H. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 5 mai 1871, ayant comme façade trente trois pieds sur la rue Troisième et quatre-vingt-seize pieds deux pouces et quatre lignes sur la rue Willow, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—6 7 13 20 27—fév 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Hardie vs Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Salomon, D'Hémécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 281 et portant le numéro municipal 789, mesurant trois cent dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes sur la rue Ulloa; à D'Hémécourt et trois cent dix-neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Salomon et l'avenue Napoléon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 25

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE ATTRAYANTE
—DE—
## PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR
—DANS LE—
1er, 4e et le 5e districts.

Emplacements de choix pour manufactures,
Coin des rues Clio et Liberty.
Maison de résidence double à deux étages,
Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.
Charmant cottage double élevé,
Nos 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.
SPLENDIDE COTTAGE ELEVE
No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.
COTTAGE DOUBLE,
Nos 309 et 311 rue Fourth.
Emplacement désirable pour construire,
Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.
Propriété de batture,
Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.
A l'encan, A crédit.
—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,386—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 58 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 12 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:
1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A. B. C. D. E. F. G., sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.
Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages Nos 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galeries de façade, vestibule, grands salons, doubles, salle à manger et bibliothèque au premier, cinq grandes chambres à coucher, avec chambre à bain, offices, etc., de chaque côté.
2° Le lot B mesure 47 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage double élevé No 644 et 646 rue Baronne, avec des galeries de façade et de côté, 7 chambres avec chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.
3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une bonne clôture,—site splendide pour un cottage double.
4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, avec galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres domestiques, offices, cuisine, etc.
5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le bâtiment comprend le cottage double No 309 et 311, rue Quatrième, avec galerie de façade, 5 chambres de chaque côté, office, chambre domestique, hangar, etc.
6° Le lot F, mesure 37 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; à une fence splendide et une banquette en briques sur le devant.
7° Le lot G, mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; un hangar en bois à un étage, une bonne barrière et un pavage en briques sur le devant. Un site très désirable pour un ou plusieurs cottages.
8° Sept lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 14, sur un plan dressé par référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire en cette ville et mesurant comme suit:
Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.
Les lots Nos 2, 3, 4, 5, chacun 26 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté allant parallèlement à la rue Calliope, s'avançant alors à angle droit 44 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes vers la rue Howard, puis 40 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes au fond de la ligne séparant du lot No 13. Un site excellent pour une propriété manufacturière s'étant aussi à une petite distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.
Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'accès facile aux affaires par beaucoup de lignes de chars, et dans le voisinage des marchés, églises et écoles, sont toujours occupées par de bons locataires.
Ces propriétés sont vendues, sujettes aux conditions des baux aux lequels seront annoncées au moment de la vente, ou [illegible] sur l'application au bureau de l'encanteur.
9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, ou de quelque sorte se dépendant, y compris tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture qui lui sont attachés, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant des lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 3 sur un plan original du morceau de terre anciennement connu la propriété du Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson, et s'étendant de la en profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée au-dessous, par la continuation à ladite rivière Mississipi de la ligne divisant ladite terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contiguë appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au-dessus par la propriété de Mme H. J. Sumner, il fait face sur ladite rivière Mississipi, ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, et leur paiement garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront souscrits, avec toutes clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.
Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1892 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois bien situé
Nos 1,024 et 1,024 1/2 rue Magasine,
Entre Général Taylor et Peniston.
Succession du Rev. Geo. W. Walker.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37,548.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.
Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magazine, entre Peniston et Général Taylor, dans l'îlet, autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 cuisines, allée de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Lequel est désigné par le No 4 de l'îlet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ci-devant notaire en cette ville, et mesure 32 pieds 6 pouces de face rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix, et fait face à deux voies de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Zeibel, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

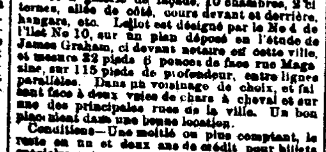


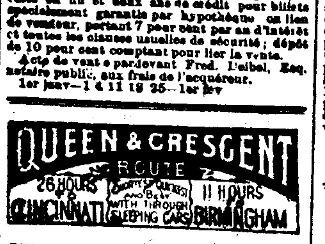


## VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BANNIÈRES,

Drapeaux, hampes de drapeaux, vitrines, bannières, armoiries pupitres, vitrines et autres articles en général qu'il serait trop long d'énumérer.

Par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

LUNDI 16 janvier 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 51 rue Bienville, au dernier et plus fort enchérisseur, par ordre des Liquidateurs de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican—Les insignes et ornements (paraphernalia) appartenant à ladite Association et comprenant en partie les articles et dessus mentionnés.
Conditions—Comptant
SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs.
4jan—4 8 11 16 155 rue Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et bien situées
—DANS LES—
SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

No 193 rue Dumaine, entre Tremé et St-Claude—Belle maison à double corps-de-logis à un étage, avec attic.
No 35 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres—Une résidence à un étage.
Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène, entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.
No —— rue Aline, entre les rues Magasin et Live Oak—Joli cottage retiré de la rue.
Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.

P. A. Bacas, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Armand Courcelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division K. No 37,493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément au jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division K, dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir:
1° Un certain lot de terre, Premier District, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, dans le premier district de cette ville, et mesurant 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough passé pardevant J. R. Winchester, notaire, en cette ville le 21 juin 1867.
Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie de face, cuisine de deux chambres, citernes, lieux d'aisance etc., portant les numéros 451 et 451 1/2 rue Melpomène. Elle est louée $16 par mois.
Deuxième District.
2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Du Maine, Ursulines, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-Philippe, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres, (par une propriété actuellement ou récemment appartenant à O. Blanc); de l'autre côté vers la rue Royale, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme Prévost, et à l'arrière, par propriété actuellement ou récemment appartenant à M. Cuascha.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, vaste cour, etc., portant le numéro municipal No 35 rue St-Philippe, vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $15 par mois payable mensuellement.
Sixième District.
3° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tremé, St-Philippe, Tremé et St-Claude, ayant, sur un plan américain, environ 45 pieds 6 pouces de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansardes, le No 193 rue Dumaine, ayant entrée de côté, 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, et une maison de cuisine de 2 chambres, une bâtisse en bois, à 2 étages, ayant 6 chambres, une cuisine de 2 chambres, citernes, puits, lieux d'aisance, water-works, etc., etc.
Sixième District.
4° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans le carré d'îlet borné par les rues Aline, Magazine, Live Oak et [illegible] selon le plan de l'étude de E. G. Gottschalk, [illegible], et désigné par le No 52, et mesurant 30 pieds de façade rue Aline, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage à distance de la rue ayant une galerie, vestibule, salon, salle à manger, 3 chambres, cuisine, citernes, etc., loué $15 par mois.
5° Contiguë à terrain dans les immeubles ci-dessus et touchant, désigné par le No 1, [illegible] dit plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, reste, s'il y en a à un ou à deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en billets, portant pour intérêt du jour du paiement final, en coupons-billets pour intérêt pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication à parfait paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les acquéreurs gardant assurés les bâtisses et améliorations pour la valeur des billets, et la police sera transférée au détenteur des billets. Les actes de vente devront renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, avec stipulation (dix) pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de 1893, et un dépôt de dix pour cent exigible des encanteurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 15 25—fév—1 8

Un Splendide Monument
—DANS LE—
Metairie Cemetery Association
—Par ordre des liquidateurs de—
L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, au dernier et plus haut enchérisseur pour ce que cela rapportera.
Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37, les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.
Termes et conditions.—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptacle de la Tombe et la lui laisseront reposer pour toujours.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double en bois,
186 et 188 rue Quartier, entre Tremé et Marais.
Succession de Mme Joséphine Blenis, née Léon.
No 37,129.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 16 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite—
1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Tremé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cuve et cour pavée de chaque côté.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Remparts, écoles et églises.
2° Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrite dans un inventaire, seront vendus sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.
Conditions—Pour la propriété, un tiers ou plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat au cas de procès pour forcer la collection des billets; l'amélioration devra être assurée et la police transférée au porteur des dits billets, et autres clauses usuelles de garantie, etc., et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Pour la malle comptant.
Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18


LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.


## VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Guerin et Bertha Guerin.

No 37,561—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division K, en date du 13 janvier 1893, dans l'affaire des successions Alfred Guerin et Bertha Guerin, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Villeré et Robertson, désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente du 30 décembre 1871 pardevant A. Doriocourt, notaire, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue St-Pierre sur 52 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.
Propriété de choix à Carrollton.
Deux Grands Lots de Terre rue Short, courant à et faisant face à la rue Huso, entre St-Charles et Pearl.

In re T. J. Fisher versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman.

Nos 30,672—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1893 et signé le 10 janvier 1893 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, in re T. J. Fischer versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman, Docket No 30,672, il sera vendu, à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—
Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 67 sur un plan (anciennement 61 de la vieille ville de Carrollton) borné par les rues St-Charles, Short, Pearl et Huso, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté le 8 février 1836, déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex notaire, et mesurant en mesure américaine, 30 pieds chaque, face à la rue Short, la même façade sur la rue Huso sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ——, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 25—fév 1 8 15

Dans un Bon Voisinage.

Une agréable résidence cottage No 434 rue Dumaine, entre Rocheblave et Tonti, contenant 5 chambres, hangar, cuve, puits etc. Char devant et à proximité des écoles, églises, etc. Grand terrain 30x125.

Sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans, 7 pour cent d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant J. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent à la vente.
ALBERT PAUL, Encanteur.
15 jan—15 et 18

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,569—Division C.

Wm. A. McDowell vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 janvier 1893, et à moi adressé—
1° A 11 heures A. M.—Comptoirs et étagères contenus dans les magasins Nos 139 et 141 Sud Remparts.
Immédiatement après :
Comptoirs et étagères contenus dans le magasin No 113 rue Remparts coin de la rue Perdido.
2° A midi, à l'écurie de W. W. Hodgins, No 451 avenue St-Charles—
4 chevaux splendides.
2 wagons de grocerie.
1 buggy.
2 jeux harnais.
Conditions—Strictement comptant.
15 janv—15 19 24 26

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Commerciales de Choix, dans les Premier et Second Districts.

No 79 rue Front, bâtisse en briques solidement construite, à deux étages, occupée comme café et résidence.

No 111 rue Decatur, bâtisse en briques solidement construite, à quatre étages, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt.

Dans l'affaire de Mme Clara Cardona et als vs Mme Pauline Langles et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 36,057.

PAR CHARLES D. STUART, encanteur—Bureau No 58 rue Camp—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1893 et signé le 13 janvier 1893, dans l'affaire susdite, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile Division D, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Peters, Poydras, Front et Lafayette, désigné sur un plan par A. Boeuf, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, comme lot No 14, et mesurant suivant le dit plan 22 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Front sur 116 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne divisant du lot No 14 et 117 pieds et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, le tout en pied américain, la dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa par achat de la ville de la Nouvelle-Orléans, par acte fait pardevant H. B. Cenas, notaire en cette ville, le 2 mars 1853.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques solidement construite à deux étages No 79 rue Front, occupée profitablement comme café et résidence et ayant en outre d'une belle vaste très grande, 6 chambres, cuisine, cour pavée, citerne, etc. sous bail jusqu'au 1er octobre 1893 à raison de $35 par mois.
2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, St-Louis, Chartres et Toulouse, désigné comme lot No soixante-six, sur un plan fait par A. Pimpeon, architecte, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 17 de son livre de plans No 6; le dit lot mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Vieille Levée sur 40 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et 22 pieds de largeur dans le fond, au pied anglais; le tout plus ou moins. La dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa, par acte de partage fait avec Antoine Roira, pardevant E. Barnett, notaire en cette ville, le 14 novembre 185-. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques solidement et solidement construite à quatre étages, No 111 rue Decatur, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt, louée à raison de $35 par mois. Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, le crédit devant être garanti par des billets des acquéreurs et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets; les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée aux détenteurs des billets.
L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles.
Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 jan—15 21 28—fév 4 11 15 fév

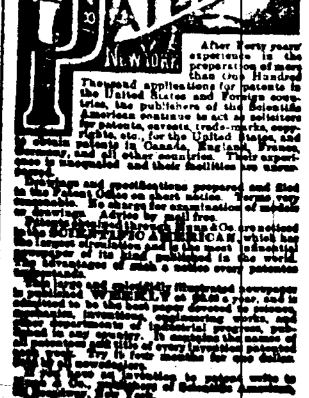


J. B. JUNQUA,
No 49 RUE ST-LOUIS,
Près Decatur,
Importateur et Marchand en Gros de Cognacs Fins, Champagnes, Vins et Liqueurs.
—Spécialité de—
Vins Fins et Brandies de Californie, Rye et Bourbon Whiskies.
—Fabricant de—
Sirops de Fruits de Choix.
16 oct—3f par sem—3m

## VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE DE PARTAGE.

LE COTTAGE RÉSIDENCE
Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux,
NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.
LE SITE POUR BATIR
RUE CLAIBORNE.
LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,
NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.
La Jolie Résidence en bois à deux étages,
NO 286 RUE CLAIBORNE.
Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.
—ET—
Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,
NO 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme Emilina Gubadon, Veuve de Samuel Locke.

No 33,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:
1° La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic, ses arrières-maisons et terrains devant et deux étages dans le fond, No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville et dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est retirée de la rue avec une belle clôture en fer et avant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche, corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois antichambres, salle de billard, cuisine, office, et chambre pour laver, cabinets devant et derrière, au premier étage, au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, cabinets, etc., un fer, chandeliers et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour une pelouse et pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnant une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.
Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit: chacun 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs, lots Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.
A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité des élégantes résidences de nombre de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.
2° Le site pour bâtir, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, le bas-tour, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contigu aux lots susdits, ayant, le fond, et mesurant 37 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, sur une première profondeur de 42 pieds, 11 pouces et 2 lignes en arrière des lots Nos 1 et 2, et sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue de l'Esplanade 10 pieds 3 pouces 5 lignes et puis une seconde profondeur en arrière de lot No 3, de 43 pieds, 11 pouces, 2 lignes vers la ligne du fond, qui est de 29 pieds, 2 pouces, 3 lignes de large et 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Le cottage double en briques et en bois, à un étage, Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant cinq chambres de chaque côté.
Le terrain est désigné par la lettre B, est contigu au lot A ci-dessus mentionné et mesure 26 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et 43 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.
4° Un certain terrain désigné par le lettre C, dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit terrain contigu au sud-est au terrain B et commençant à une distance de 44 pieds, 4 pouces sur la ligne du côté du terrain B, et de 27 pieds, 6 pouces sur la ligne du côté du terrain A sur le côté droit de la ligne du terrain A, 3 pieds, 4 pouces de face sur la ligne de derrière du terrain No 4, 85 pieds, 7 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain B, 90 pieds, 4 pouces, 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain D, 32 pieds 9 pouces de largeur sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois, à un étage, ayant 4 chambres, etc.
5° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 286 rue Claiborne, dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cuve, citerne, hangar, etc., grande allée sur le côté. Le terrain est désigné par la lettre D, il touche aux terrains C, D dessus décrits C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Cette propriété est un site sur un des deux plus larges avenues; conviendra comme placement d'argent ou comme demeure.
Les mesures des lots ci-dessus décrits sont toutes mesure américaine.
Toutes les propriétés ci-dessus décrites, à la date d'après un plan de Geo de Armas, député voyer de la ville, en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, à la date du [illegible].
6° La bâtisse, magasin et demeure, en bois, à deux étages, des mêmes situés, No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Esplanade, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridor, deux chambres, citernes, cour pavée au rez-de-chaussée, cinq chambres au second étage, avec balcon etc. Le terrain mesure, au pied américain, 34 pieds 8 façade rue Mandeville, sur une profondeur sur façade de 63 pieds 11 pouces, 5 lignes rue Dauphine, entre lignes parallèles. Vendu sujette à un bail au taux de $360 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisés à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de la vente requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant U. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante résidence en bois à deux étages.

No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de C. B. Baddecke.

No 37,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1892, et signé le 23 décembre 1892, par l'Hon. Fred D. King, juge de la cour susdite, Division E, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:
La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages, No 169 Avenue Washington dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer, le pavage étalé pour se promener et cour pavée, ouvertures de chaque côté et ayant une grande galerie, corridor, salons avec arches, salle à manger, office, cuisine, chambre de décharge au premier étage, corridor, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galeries devant et derrière au second étage, citernes et hangar.
Le lot de terre est désigné par le No 14 et mesure 39 pieds de face à l'avenue Washington sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Elle est située sur une belle avenue large et pavée dans une des plus jolies parties du Garden District, entourée de lignes de chemins de fer et à proximité du centre des affaires. C'est une charmante résidence et un excellent placement.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans contre des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant U. T. Soniat, Esq., N. P.
7 jan—7 14 21 28—fév 8

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,764—Division C.—Ordre de Cour.—Mme M. L. Duprée, femme de A. J. Duprée et A. J. Duprée, son mari, vs. leurs créanciers.—Que la dite cession des biens faite par Mme M. L. Duprée et A. J. Duprée, son mari, soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant John E. Legier, notaire en cette ville, commençant le 21 février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle, les procédures contre les personnes et la propriété des dits faillis soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 janv—3f au 30 j

## VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# OCCASIONS SANS PAREILLES

# CHANCE MAGNIFIQUE

—DANS—

## TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:
Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.
La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

Occasion rarement offerte.

La gigantesque fabrique de Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.
Le superbe édifice pour factorerie de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.
Le dépôt de machines de M. Harry K. Ivens, 96 et 98 rue S. Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.
Vaste entrepot 114, 116, 118, 120 rue Magazine, occupé par MM. W. H. Matthews & Bro.
Solides édifices en briques, 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.
Edifices en briques 31, 33, 35 rue Hôpital.
Cottages à double corps de logis, Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.
Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.
Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.
Emplacements de choix pour bâtir, Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas), entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.
Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Leonidas), Monroe et Stephanie (maintenant Stroelitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

# Mercredi, 1er février
SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 33,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 2 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 décembre 1892, docket No 33,290, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:
1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur) mesurant, mesure américaine, 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, par une profondeur de 106 pieds 7 pouces, plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 1er octobre 1817.
2° Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, avec Douane et Levée, il mesure aussi 64 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 5 pouces de profondeur, appartenant à N. Hoyt et au 1er terrain, et à un côté par la propriété dernièrement appartenant à T. Banks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.
3° Deux lots de terre situés à l'angle des rues Bienville et Chartres et faisant partie de cette rue Bienville, Chartres, Douane et Levée, maintenant Decatur mesurant, au pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié, le 10 septembre 1845, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 108 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté regardant la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et de l'autre côté par la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ces trois morceaux composent le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 29 à 34 rue Bienville, et occupé actuellement par B. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.
Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de B. J. Wolf & fils, désignée par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse a été érigée spécialement pour l'usage de la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la fin d'avril 1893, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tenir local en bon ordre. De sorte donnant le revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.
2° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Carondelet, 6 pieds 2 pouces de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et parallèle à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 2 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 3 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 35 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 3, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages, connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.
3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod désignés par les lettres A, B, C et D, sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer, datée le 4 septembre 1867; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot A forme le coin des rues Nouvelle-Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée (ou S. Peters), 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette, et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 18 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 73 pieds et 4 lignes de profondeur et de face à la rue Lafayette et 78 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D, 78 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du dit lot B, et 71 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod; et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C, 92 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot A, 89 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.
Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, maintenant louée à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.
4° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Lafayette, Foucher et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magazine, la même façade, plus ou moins sur la rue Foucher, sur une profondeur sur la ligne du [illegible] [illegible] de la rue Lafayette de 159 pieds [illegible] [illegible] de 172 pieds [illegible].
[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magazine.
5° Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, borné au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques deux à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connues par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louées à raison de $65 par mois pour les deux côtés.
6° Deux certains lots de terre adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3 ensemble avec tous les droits etc.
Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.
7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital, entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même îlet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouilly, au mois de Janvier 1846 avec le privilège d'une allée en commun avec le lot et autres 8 pieds de large faisant face à la rue Hôpital ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 5/8 de pouces sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et 159 pieds 8 1/2 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désignée par le No 35 rue Hôpital.
8° Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 5. Le lot No 1 mesure 31 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'îlet borné par les rues Manant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles ou chaque côté ayant environ cinq chambres et louées à $— par mois chaque côté et désignées par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.
9° Deux terrains de choix convenables pour y bâtir dans le même carré d'îlet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par D. Boisson, voyer, le 20 mai 1838. Chacun des dits terrains mesure 33 pieds de façade rue Barthelemy, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.
10° Un certain terrain numéroté 10 situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs-Elysées et Craps, maintenant Bourgogne, dans le carré borné par les rues Français et Romarin, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps, maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 9. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin au bas, et résidence en haut, ayant 6 chambres et actuellement louée $15 par mois.
11° Deux certains terrains situés dans le second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 5 et 6, contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun, cinq chambres, sous-loués à 8 par mois de chaque côté, et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.
12° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan, dite comme terrain No 19 sur lequel terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur 102 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et façade rue Rendon entre lignes parallèles.
13° Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, situés dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Salomon, Napoléon et Conti dans l'avenue Jackson et désignés par les Nos de 6 à 11 inclusivement, et le No 24, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, en date du 8 mars 1860. Les terrains 6 à 9 inclusivement mesurent, chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville. Le dit terrain se trouve au coin et mesure 120 pieds 11 profondeur. Le terrain No 10 touche au terrain 9 et forme le coin des rues Bienville et Napoléon et a 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Napoléon. Le terrain No 11 a 20 pieds 1 pouce 7 lignes de façade rue Napoléon sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur. Le terrain 24 a 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Salomon, sur une profondeur de 158 pieds 10 pouces et 3 lignes, ensemble avec tous les droits, etc.
14° Une portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée maintenant Tchoupitoulas et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain 5, et 71 pieds 6 pouces sur la limite de la propriété de John Desagra, et 26 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer de Lafayette, en date du 23 février 1849, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D, et lequel morceau de terre se fait partie du terrain A sur le plan primitif du Faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise de la muraille des améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et dépendances y appartenant.
15° Toute ce particulier cinq îlets de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 33 borné par les rues Prieur, Johnson, Clio et Calliope, et désignés sur les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Prieur sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
16° Un certain carré d'îlet, situé à Carrollton, Paroisse Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, compris entre les rues Stéphanie, maintenant Stroelitz, Seizième, Monroe et Degnand, maintenant Léonidas, et désigné par la lettre N, lequel îlet est composé de vingt-quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds de façade rue Seizième sur 120 pieds de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Degnand et Seizième, et le No 10 formant le coin des rues Seizième et Degnand maintenant Léonidas. Les Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Monroe sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Stroelitz, sur 120 pieds de profondeur, le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Stroelitz; et le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie, maintenant Stroelitz et Degnand, maintenant Léonidas; et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Degnand, maintenant Léonidas sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure américaine d'après un plan particulier de L. Surget en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.
17° Cinq certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le triangle de la Nouvelle Levée et des rues Delord, Water et Louisa (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:
Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 30 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle; et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds 10 pouces et 8 lignes de façade rue Delord et 30 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain 6; le terrain 6 a 112 pieds, 9 pouces et 7 à 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8, le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9, le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces. 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.
Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 28—jan 4 11 18 25—fév 1

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.
23 nov—1m 1f par sem.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Mme Henriette Spire, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit une preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 13 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spire, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MEASONNIER, Député-Greffier.
26 nov—

L'Abeille de
Bureaux
NOUVE[LLE-ORLEANS]
DIMANCHE

# LE

"..... En pr[illegible] formel est donné [illegible] crête qui domine [illegible] ou la route de [illegible] colline hors de la [illegible]

Cette retraite [illegible] Le colonel d[illegible] ses hommes, et [illegible] part de la voi[illegible] du fond des ra[illegible] craignait [illegible]

[illegible]

FEUI[LLETON]

Jacques

[illegible] Sazie

DEUXI[ÈME]

Ma chambre [illegible] ... J' [illegible] la porte!
La jeune fille [illegible] l'avocat [illegible] tenu, près de son [illegible] mouvement, tête en arrière, [illegible] connaissance, [illegible]
Les [illegible] sées, tirées.
L'aveugle était [illegible] fille dormait; [illegible] fait même, à [illegible] pauvre mère eut [illegible] et elle tomba [illegible]
Zézette s'était [illegible] mère.
—Mère... Ma[illegible] Zézette... Ma[illegible] mon, petite mère [illegible]
Et la pauvre [illegible] que faire ... [illegible] paralytique pour [illegible] pas.